

**DPE**  
Gestion Collective  
Affaire suivie par :  
Karine LOLIVRET-PEYDRO  
Téléphone : 04 94 09 55 46  
gestcollective83@ac-nice.fr

**Rue Montebello  
CS 71204  
83070 Toulon cedex**

**Toulon, le 4 octobre 2021**

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique  
des Services Départementaux de  
l'Education Nationale du Var

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des  
écoles et instituteurs

s/c de Mesdames et Messieurs les Principaux

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus au titre de l'année scolaire 2022/2023**

**Références : Décret n° 2002-1164 du 13 septembre 2002 modifiant le décret n°89-122 du 24 février 1989, relatif aux directeurs d'école.**

La présente note a pour objet de définir les conditions et modalités d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles 2 classes et plus à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

#### A/ Candidatures

Doivent se porter candidats, tous les personnels souhaitant être inscrits sur la liste départementale d'aptitude à **l'exception des :**

- Personnels actuellement nommés à titre définitif sur un emploi de directeur,
- Personnels ayant occupé les fonctions de directeur durant trois années scolaires au moins dans leur carrière
- Personnels inscrits sur la liste d'aptitude départementale en cours de validité (au titre des années scolaires 2020/2021 et 2021/2022)

#### B/ Condition d'ancienneté

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires comptant, au 1<sup>er</sup> septembre 2022, au moins deux ans de services effectifs peuvent se porter candidats.

**Cas particuliers :** Pour les personnels assurant les fonctions de direction à titre provisoire pour l'année scolaire 2021/2022, la condition d'ancienneté mentionnée ci-dessus n'est pas exigée.

## C/ L'inscription de plein droit

Elle concerne les personnels suivants :

- Personnels nommés à titre provisoire (ou « faisant fonction ») pour la présente année scolaire et sollicitant leur inscription (sur avis favorable de l'inspecteur(trice) de l'Education Nationale de leur circonscription),
- Personnels inscrits sur la liste d'aptitude en cours de validité (3 ans) dans un autre département au titre de la présente année scolaire affectés dans le Var.

Je précise toutefois que les personnels concernés par ce paragraphe sont tenus de se porter candidats ; l'inscription sur la liste d'aptitude n'étant pas automatique.

\*\*\*\*\*

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

1/ Envoi du formulaire de demande de dossier par mail uniquement à : [gestcollective83@ac-nice.fr](mailto:gestcollective83@ac-nice.fr) au plus tard le : **lundi 18 octobre 2021** avec copie à votre inspection de circonscription.

Le dossier vous sera envoyé par courrier à l'adresse que vous aurez mentionnée sur le formulaire de demande.

2/ Envoi du dossier de candidature dûment rempli et signé à votre inspection de circonscription uniquement au plus tard le **lundi 8 novembre 2021** (tout dossier déposé après cette date ne pourra être retenu).

3/ Entretien devant la commission départementale prévu pour le **Mercredi 5 janvier 2022**.

Olivier MILLANGUE